

NOTE AUX CANDIDATS À L'ENTRÉE EN CLASSE DE **BTS ET/OU DMA** À L'ENSAAMA – OLIVIER DE SERRES **RENTRÉE 2007**

Un dossier **complet** doit être déposé pour **chaque** BTS et/ou DMA sollicité.

NB : En raison du très grand nombre de dossiers, seuls les vœux 1 auront de réelles chances d'être pris en compte, pour certains départements.

La fiche jointe au dossier et indiquant l'ordre de préférence des préparations demandées, **doit obligatoirement accompagner chaque dossier.**

Pour chaque section de BTS et/ou DMA demandée, les commissions d'examen des dossiers peuvent :

- proposer l'admission,
- ne pas retenir la candidature,
- demander un complément d'information.

Dans ce dernier cas, le candidat sera convoqué le **samedi 9 juin** pour un ou des entretiens, et la présentation d'un dossier de travaux. Veuillez donc à porter sur vos enveloppes une adresse permanente car la convocation vous parviendra peu de temps avant les entretiens.

Nota bene : modification des pièces à joindre au dossier (voir page 4 du dossier) :

- 2 petites enveloppes libellées à votre nom et adresse affranchies au tarif en vigueur,
- 1 grande enveloppe libellée à votre nom et adresse affranchie à 2 € 11.

Veillez nous faire parvenir tous les dossiers dans une seule enveloppe.

Candidats déjà titulaires du Bac ou du B.T. :

Joignez également :

- la copie de votre relevé des notes obtenues à l'examen,
- le bilan de votre formation, universitaire ou professionnelle, depuis le baccalauréat (attestations de professeurs, d'employeurs, etc.).

Date limite du dépôt des dossiers dans l'établissement :

➔ LE VENDREDI 27 AVRIL 2007

Aucune dérogation possible.

En cas d'envoi postal, celui-ci devra porter le cachet de la poste du 25 avril 2007, dernier délai.

Les résultats seront communiqués par écrit. L'admission ne deviendra définitive qu'après transmission (dans les meilleurs délais), au secrétariat de l'École, de l'attestation de succès au baccalauréat ou au B.T.